

CONSEIL MUNICIPAL

Séance n°45 du 26 Janvier 2007

COMPTE RENDU SOMMAIRE

(en application du Code général des collectivités territoriales)

Date de convocation
19 Janvier 2007

Date d'affichage
19 Janvier 2007

Nombre de conseillers
en exercice : 29
Présents : 22
Votants : 28

L'an deux mil sept, le vingt six janvier à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en application de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, et la circulaire du 5 mars 1982 du ministre de l'intérieur et de la décentralisation – titre I, se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de **Madame Monique HERVE, Maire**.

Madame le Maire ouvre la séance à 20h30, puis procède à l'appel des présents. Elle constate que le quorum est atteint et donne connaissance des pouvoirs qui ont été déposés par les membres de l'assemblée.

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

Mme Monique HERVE, Mme Bénédicte DEREN, M. Christian TAXIL, M. Régis GENET, M. Jean-Louis FONSAGRIVES, Mme Joëlle BIBAS, M. Patrice PAQUOT, M. Antoine VANDAELE, M. Alain LAHAYE, M. Gilles PAIGNON, M. Christian BOUSQUET, Mme Françoise GOUJARD, M. Philippe DELAUNAY, M. Didier DAGUE, Mme Elvira JAOUEN, Mme Monique LEUREGANS, M. Christophe LHARDY, Mme André-Noëlle LANOE, M. Xavier COSTIL, M. Michel POGNOT, M. Pascal HOUEIX, Mme Maryse GILLET.

Étaient excusés représentés à l'ouverture de la séance :

Mme Corinne LE DAULT-GERAT	donne pouvoir à M. Christophe LHARDY
M. Jean-Louis DUPONT	donne pouvoir à Mme Bénédicte DEREN
Mme Claudine MASSIN	donne pouvoir à M. Régis GENET
Mme Annie-France LEPERLIER	donne pouvoir à Mme Françoise GOUJARD
M. Michel MADER	donne pouvoir à M. Alain LAHAYE
Monsieur Stéphane HODEN	donne pouvoir à M. Antoine VAN DAELE

Était absente :

Mme Sylvie MANSARD

Secrétaire de Séance : M. Xavier COSTIL, est élu à l'Unanimité.

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour, tel qu'il figure dans la convocation adressée régulièrement aux membres du Conseil municipal.

Approbation des Procès verbaux de Conseils Municipaux des 4 Juillet, 4 septembre et 25 octobre 2006

Après quelques corrections prises en compte, le Conseil Municipal à l'Unanimité par 23 voix POUR et 5 abstentions (MM. Gilles PAIGNON, Philippe DELAUNAY, Didier DAGUE, Elvira JAOUEN, Xavier COSTIL) approuve les procès verbaux des Conseils Municipaux des 4 Juillet, 4 septembre et 25 octobre 2007.

01 – Modification des commissions municipales

Commission « Aménagement du Territoire »

Remplacement de Anne MARET : se proposent Jean-Louis FONSAGRIVES et Elvira JAOUEN

Nombre de votants : 28

Nombre de suffrages exprimés : 28

Nombre de voix pour Jean-Louis FONSAGRIVES : 20

Nombre de voix pour Elvira JAOUEN : 6

Nombre de bulletins nuls : 2

Jean-Louis FONSAGRIVES est élu en remplacement d'Anne MARET dans la commission « Aménagement du Territoire ».

Commission « Education et Action Sociale »

Remplacement de Jean-Louis FONSAGRIVES et de Christian BOUSQUET : se proposent Antoine VAN DAELE, Maryse GILLET et Elvira JAOUEN

Nombre de votants : 28

Nombre de suffrages exprimés : 28

Nombre de voix pour Antoine VAN DAELE : 20

Nombre de voix pour Maryse GILLET : 20

Nombre de voix pour Elvira JAOUEN : 6

Nombre de voix pour Christian BOUSQUET : 1

Nombre de voix pour Gilles PAIGNON : 1

Nombre de bulletins nuls : 2

Antoine VAN DAELE et Maryse GILLET sont élus en remplacement de Jean-Louis FONSAGRIVES et de Christian BOUSQUET dans la commission « Education et Action Sociale ».

02 – Modification du Tableau des Effectifs Budgétaires n°16

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité, par 28 voix POUR,

- Approuve rétroactivement les modifications d'appellation de grades présentées, au Tableau des Effectifs Budgétaires n°16, à effet du 1^{er} janvier 2007.

03 – Approbation du Tableau des Effectifs Budgétaires n°17

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité, par 25 voix POUR et 3 Abstentions (MM. Didier DAGUE, Elvira JAOUEN, Xavier COSTIL),

- Approuve le Tableau des Effectifs Budgétaires n°17.

04 – Autorisation pour le dépôt d'un permis de démolir et d'un permis de construire au 15, rue Fleury – Centre culturel

Le Conseil Municipal, à la Majorité par 20 voix POUR, 5 CONTRE (MM. Corinne LE DAULT-GERAT, Didier DAGUE, Elvira JAOUEN, Xavier COSTIL, Pascal HOUEIX), et 3 Abstentions (MM. Gilles PAIGNON, Philippe DELAUNAY, Christophe LHARDY),

- Autorise Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération à déposer la demande de permis de démolir ainsi que la demande de permis de construire du Conservatoire de musique, danse et arts plastiques, sur le terrain communal sis 15 rue Fleury.

05 – Acquisition d'une parcelle nécessaire à la réalisation d'un trottoir d'accès au cimetière rue de Saillancourt

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité, par 28 voix POUR,

- Se prononce favorablement sur le versement à l'exploitant de l'indemnité d'éviction agricole de 140 €, soit 0,80 € au m²
- Se prononce favorablement sur l'acquisition de cette parcelle au prix de 6 € le m² et autorise Madame le Maire à signer l'acte de vente.

06 – Vente d'une partie d'un terrain communal rue André Parrain

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité, par 23 voix POUR et 5 Abstentions (MM. Gilles PAIGNON, Philippe DELAUNAY, Didier DAGUE, Elvira JAOUEN, Xavier COSTIL),

- Se prononce favorablement sur la vente de ce terrain au prix de 60 € le m²
- Autorise Madame le Maire à signer l'acte de vente.

07 – Demande de subvention au Conseil Général

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité, par 28 voix POUR,

- Approuve le programme de travaux proposé,
- Autorise Madame le Maire à solliciter la subvention auprès du Département,
- Dit que les crédits nécessaires à la réalisation de ce programme sont inscrits au budget communal 2007.

08 – Budget Primitif Exercice 2007

Le Conseil Municipal, à la Majorité, par 20 voix POUR, 5 CONTRE (MM. Gilles PAIGNON, Philippe DELAUNAY, Didier DAGUE, Elvira JAOUEN, Xavier COSTIL), et 3 Abstentions (Corinne LE DAULT-GERAT, Christophe LHARDY, Pascal HOUEIX),

- Adopte le Budget Primitif 2007 pour les sections de Fonctionnement et d'Investissement.

09 – Programmation pluriannuelle des investissements 2006 à 2010

Le Conseil Municipal, à la Majorité, par 23 voix POUR, 3 CONTRE (MM. Didier DAGUE, Elvira JAOUEN, Xavier COSTIL) et 2 Abstentions (MM. Gilles PAIGNON, Philippe DELAUNAY),

- Valide le principe de procéder par autorisations de programme et par crédits de paiement pour les investissements 2007.

10 – Prise en charge par la commune de la moitié de la Taxe d'habitation afférente au logement sis 1 rue Charles Cavan

Le Conseil Municipal, à la Majorité, par 22 voix CONTRE et 6 Abstentions (MM. Gilles PAIGNON, Françoise GOUJARD, Philippe DELAUNAY, Didier DAGUE, Elvira JAOUEN, Xavier COSTIL),

- Se prononce défavorablement sur le remboursement de la moitié de la Taxe d'habitation 2006 afférente au logement sis 1 rue Charles Cavan.

11 – Subventions aux associations

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité, par 25 voix POUR et 3 Non Participations (MM. Antoine VAN DAELE, Christophe LHARDY, Xavier COSTIL),

- Se prononce favorablement sur le versement de 50% de la subvention de fonctionnement versée en 2006 pour les 18 associations présentées.

12 – Subventions exceptionnelles à l'Amicale Bouliste de Courdimanche et à l'Association Sportive de Courdimanche

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité, par 27 voix POUR et 1 Non Participation (M.Christophe LHARDY),

- Se prononce favorablement sur le versement d'une subvention exceptionnelle de 207 € à l'Amicale Bouliste de Courdimanche et d'une subvention exceptionnelle de 364,50 € à l'Association Sportive de Courdimanche.

13 – Subvention exceptionnelle à l'Amicale des Croizettes

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité, par 28 voix POUR,

- Se prononce favorablement sur le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 735 € à l'Amicale des Croizettes.

14 – Subvention exceptionnelle à l'Association Sportive du Collège Sainte-Apolline

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité, par 28 voix POUR,

- Se prononce favorablement sur le versement d'une subvention exceptionnelle de 351,42 € à l'Association sportive du Collège Sainte-Apolline.

15 – Subvention en faveur de l'Amicale des Agents Communaux de Pontoise

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité, par 28 voix POUR,

- Se prononce favorablement sur le versement d'une subvention de 23 555,70 € à l'Amicale des agents communaux de Pontoise, au bénéfice des agents communaux de Courdimanche.

16 – Permanences Médiateur et Conciliateur de Justice

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité, par 25 voix POUR et 3 abstentions (MM. Didier DAGUE, Elvira JAOUEN, Xavier COSTIL),

- Se prononce favorablement sur la mise en place de permanences de conciliateur de justice et de médiations familiales.

17 – Charte « Commune-Handicap »

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité, par 28 voix POUR,

- Valide la Charte « Commune-Handicap »,
- Autorise Madame le Maire et les associations représentatives des personnes handicapées à signer cette charte.

18 – Donner Acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT

Le Conseil municipal a pris acte des décisions du Maire, prises dans le cadre de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales (n° 2006-80 à 2006-112).

19 - Informations orales

- Séjours hiver 2006/2007

Pour cette année le choix des séjours a été fait selon la fréquentation des 3 dernières années et nous avons retenu :

1 – Pour les 4 à 10 ans 5 places

CHEVILLON dans l'Yonne

Activités : équitation sur poney, attelage, promenades, voltige, jeux équestres, horse ball

2 – Pour les 6 à 14 ans 10 places

CLAIRSAPIN dans les Vosges

Activités :

Ski en demi-journée avec animateurs du centre, passage des étoiles.

Ski de fond, luge, bob au centre.

3 – Pour les 8 à 17 ans 8 places

SAINT JEAN D ARVES dans les Alpes

Activités : Ski alpin en fonction du niveau des participants.

←

Nous avons retenu comme organisme : LA FEDERATION DES ŒUVRES LAIQUES (Vacances pour tous)

Les Courdimanchois ont été informés par une distribution dans les boîtes à lettres.

20 – Questions orales

Questions posées par le Groupe des élus socialistes et républicains :

Quelle suite est donnée à la pétition des riverains du champ d'Arthur concernant l'implantation d'une surface commerciale de type supermarché ? Une réunion publique est elle prévue ? si oui à quelle date ? Les pétitionnaires recevront ils une réponse individuelle ?

Réponse de Madame le Maire : Des commissions consultatives de quartiers étaient programmées les 19 et 20 décembre dernier au foyer rural et au groupe scolaire de la Louvière.

Un courrier a été envoyé personnellement aux riverains les invitant à la présentation du pré-projet ainsi qu'au débat.

Dans le cadre des marchés publics de la ville, quelles sont les sommes inscrites au BP 2006 concernant :

Le marché de services concernant l'enquête téléphonique qui va être réalisée auprès des Courdimanchois ?

Réponse de Madame le Maire : Aucune puisque l'enquête devrait se faire, si les coûts ne sont pas trop élevés en 2007.

Le marché public ordinaire concernant la réalisation du journal « Contact » ?

Réponse de Madame le Maire : 30 000 €

Quelles mesures a pris la ville pour se mettre en conformité avec la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, qui fait obligation aux employeurs publics occupant au moins vingt agents d'employer dans leurs effectifs 6% de travailleurs handicapés ?

Réponse de Madame le Maire : Un sondage a été réalisé au printemps 2006 auprès du personnel pour qu'il déclare son éventuel handicap.

Des commandes ont été effectuées auprès des ateliers protégés et des équipements de protection individuels ont été achetés pour les salariés de la ville.

-Quelles sont les raisons pour lesquelles le Conseil d'Administration du CCAS ne s'est toujours pas réuni depuis le mois de juin 2006 ?

Réponse de Madame le Maire : Un seul dossier est en cours.

-Qui prend en charge les demandes d'aides sociales ?

Réponse de Madame le Maire : La responsable du service des actions éducatives et des solidarités gère en attente de l'arrivée de notre agent du CCAS (Mme Bacquer) le 1^{er} février 2007)

-Quelles sont les procédures mises en oeuvre pour venir en aide aux 3 familles menacées d'expulsion sur notre commune ?

Madame le Maire rappelle qu'il s'agit là d'informations confidentielles et demande à Madame JAOUEN où elle a obtenu ces renseignements.

Madame JAOUEN répond qu'elle les a obtenus auprès de la Préfecture.

Madame le Maire s'étonne que Madame JAOUEN soit parvenue à obtenir ces informations qui sont pourtant confidentielles. Elle précise qu'un courrier sera envoyé en Préfecture afin que soit vérifié si le secret professionnel a été respecté ou pas dans cette affaire.

Elle indique également qu'elle va se rapprocher des familles pour vérifier si l'opposition les a contactés.

Les conseillers municipaux ont droit à des autorisations d'absences pour assister aux séances plénières du conseil municipal et aux réunions des commissions municipales.

De même, un crédit d'heure leur est alloué pour disposer du temps nécessaire à l'administration de la commune. Ce crédit d'heure s'élève à 10h30 par trimestre pour les conseillers municipaux de notre commune.

Pouvez-vous m'indiquer les modalités d'application de la compensation financière dans le cas d'une baisse de rémunération suite à l'application de ce droit ?

Madame le Maire cite l'article ci-après :

Article L2123-3 du Code Général des Collectivités Territoriales

Les pertes de revenu subies par les Conseillers Municipaux qui exercent une activité professionnelle salariée ou non salariée et qui ne bénéficient pas d'indemnités de fonction peuvent être compensées par la commune ou par l'organisme auprès duquel ils la représentent, lorsque celles-ci résultent :

- de leur participation aux séances et réunions mentionnées à l'article L 2123-1, (Conseils municipaux, réunions de commissions instituées par une délibération du conseil municipal, réunions des assemblées délibérantes et des bureaux des organismes pour représenter la commune)

- de l'exercice de leur droit à un crédit d'heures lorsqu'ils ont la qualité de salarié ou, lorsqu'ils exercent une activité professionnelle non salariée, du temps qu'ils consacrent à l'administration de cette commune ou de cet organisme et à la préparation des réunions des instances où ils siègent, dans la limite du crédit d'heures prévu pour les conseillers de la commune.

Cette compensation est limitée à soixante douze heures par élu et par an ; chaque heure ne peut être rémunérée à un montant supérieur à une fois et demie la valeur horaire du salaire minimum de croissance.

Les représentantes des élèves au conseil d'administration du collège public Sainte Apolline ont fait la demande d'implanter un point de récolte de bouchons au gymnase. Ces bouchons en plastique permettront l'achat de fauteuils roulants.

Pouvez-vous m'indiquer la suite que vous comptez donner à cette demande ?

Réponse de Madame le Maire : La Municipalité avait indiqué lors du Conseil d'administration qu'une boîte serait déposée à cet effet au gymnase.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est close à 23h30.

Monique HERVE

Maire